

Initiatives ministérielles

blâme fortement l'attitude du gouvernement envers ce projet et la population de la Colombie-Britannique.

J'espère que le premier ministre profitera de son séjour en Colombie-Britannique aujourd'hui ou demain pour annoncer qu'il ne tolérera pas de tels agissements de la part du ministre des Pêches et des Océans et du ministre de l'Environnement. Je cite un extrait de l'éditorial paru le 20 octobre dans *The Vancouver Sun*. On se demande si la province de Colombie-Britannique devrait demander au gouvernement fédéral d'effectuer un examen complet en matière d'environnement:

Si, comme le prétend le gouvernement fédéral, les études effectuées ont calmé toutes les inquiétudes en matière d'environnement, alors Ottawa et la société en question n'ont rien à craindre de la divulgation complète qui est nécessaire pour convaincre le public que ce projet ne présente aucun risque sérieux.

C'est une déclaration importante parce que cela ne s'applique pas seulement au projet Alcan, mais à n'importe quel autre projet. Les sociétés qui manifestent un sens civique veilleront à ce que leur projets soient soumis au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement pour que nous sachions que le projet final sera amélioré ou équitable, qu'il traitera la région de façon appropriée, ou que si ce n'est pas un bon projet, qu'il sera rejeté.

À mon avis, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada ne savent pas au juste dans quelle galère ils se sont embarqués. Le ministre provincial de l'Environnement s'est engagé maintenant, à propos d'une proposition dans le centre de la Colombie-Britannique prévoyant la possibilité de construire une nouvelle usine de pâte à papier dans la région de Vanderhoof, à ce que, si ce projet est approuvé, il y ait en fait un processus provincial mixte d'examen des grands projets et un processus fédéral mixte d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Je crois que le gouvernement devrait nous donner l'engagement que, si le projet doit aller de l'avant puisque le ministre de l'Environnement, en Colombie-Britannique, a déjà dit que l'usine de pâte à papier devant être construite dans cette province fera l'objet d'une évaluation fédérale-provinciale, il prendra part à l'examen, que nous ne nous retrouverons pas avec une autre exemption parce que cette usine sera construite aux abords de la rivière Nechako et que, espérons-le, les habitants de la région auront l'occasion de poser des questions sérieuses au sujet de l'impact du projet sur la Nechako et le Fraser.

Il est important que le gouvernement de la Colombie-Britannique participe aussi au processus. En ce qui con-

cerne l'entente fédérale-provinciale concernant le projet de la société Alcan, lequel a été exempté du processus fédéral d'évaluation environnementale, d'après les renseignements fournis jusqu'ici, il semblerait que 40 p. 100 des stocks de poisson dans la Nechako qui servent à la pêche sportive seront détruits par le projet. Ce sont les contribuables qui devront payer la note pour reconstituer les stocks. On peut s'attendre à avoir de plus en plus de renseignements là-dessus, et pas seulement de trois ou quatre scientifiques qui formulent leurs craintes à ce sujet.

Il est évident que nous devons resserrer et renforcer les lois. Nous devons, en nous fondant sur les lignes directrices qui existent, resserrer tout le processus. Nous aurons ainsi une loi sur l'environnement et un gouvernement plus efficaces. Les sociétés seront conscientes des lignes directrices, et nous pourrons ainsi prévoir des moyens d'action et des mesures législatives dans le Plan vert que le gouvernement doit déposer à l'automne. Il est temps que le gouvernement donne suite aux engagements énoncés dans le Plan vert.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je me demande si vous avez jamais eu l'occasion d'emprunter la promenade de l'Aviation. L'ayant sans doute fait, vous connaissez la beauté de cette région d'Ottawa.

Si vous êtes allé dans ce coin, vous avez dû prendre le chemin de Montréal et avez vu les bureaux de l'organisme fédéral chargé du logement. En effet, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a pignon sur rue dans ce cadre enchanteur, qui a tout du parc, avec sa faune, son ravin, tout ça au beau milieu d'une ville.

Ce site a été acquis par la SCHL en 1950 aux fins de la construction d'un immeuble pour abriter le siège social de la société et des bureaux du gouvernement. Après avoir utilisé toute la place dont ils avaient besoin, la société et le gouvernement avaient alors l'intention, et ils l'ont toujours, de se défaire des terres en surplus, de les subdiviser et de voir à ce qu'elles servent à la construction de logements abordables. Nul doute, monsieur le Président, que vous savez comme moi, voire comme tous les députés, que le besoin de logements abordables se fait cruellement sentir.

• (1830)

Après avoir utilisé toute la place dont elle avait besoin, la SCHL a donc décidé de consacrer le reste au logement.

M. Fulton: Monsieur le Président, la Chambre étudie en ce moment un projet de loi très important, le projet de